

L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1912/11/28.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

DEPOSIT LEGAL
APR 1912

M. Subray

L'ARIÈGE

1^{re} ANNÉE - N° 24

+ 28 Novembre 1912 +

Pittoresque

Revue hebdomadaire illustrée



Rédaction
et
Administration
Imprimerie **FRA & Co**
= FOIX =
Abonnements
1^{an} 7^{frs}, 6 mois 4^{frs}

Industrie
COMMERCE
ARCHÉOLOGIE
HISTOIRE
Tourisme, Sports
Informations.

PARAISANT LE JEUDI
Le Numéro 015^c

H. Depeque

L'Ariège

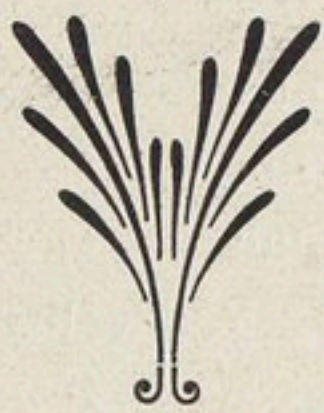
1^{re} Année. — N° 24.

Jeudi 28 Novembre 1912

Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie * Commerce * Agriculture
Tourisme * Sports
Archéologie * Histoire * Actualités
Informations



ABONNEMENTS

	Un an.	Six mois
Ariège et départements limitrophes.....	7 fr. 4 fr.	
Autres départements.....	8 fr. 5 fr.	
Étranger.....	12 fr. 7 fr.	

SOMMAIRE

La Grande-Chartreuse.....	Toussaint NIGOUL
L'écrin des Penseurs ariégeois.....	
Ax-les-Thermes.....	Le TOURISTE.
Souvenirs historiques sur le canton des Cabannes.....	LE PYRÉNÉEN.
Histoire d'une noix ariégeoise racontée par elle-même.	FLEUR DES GENÈTS LÉZADOIS.
La vallée de l'Ariège à Bompas.....	Henry de MONTGAUZY.
A propos de l'enseignement de l'Hydrologie.....	Georges BAZIN.
Echos Ariégeois.....	

Nos gravures : Ax-les-Thermes : l'Oriège à son embouchure. — Château-Verdun et les forges de Gudanes. — Le château de Gudanes. — La vallée de l'Ariège à Bompas. — Mosquée Ste-Sophie, à Constantinople. — Mosquée des 6 minarets ou mosquée du sultan Ahmed, à Constantinople. — Vue du fort de Muritcham (Scutari) vis-à-vis de Tarabosch. — Port de la ville de Durazzo, sur l'Adriatique.

La Grande-Chartreuse

AUTREFOIS — HIER — AUJOURD'HUI

Sous ce titre, notre cher et distingué compatriote M. Toussaint Nigoul publie à la librairie Tolra et Simonet, 28, rue d'Assas, Paris, une relation de trois visites à la Grande-Chartreuse. Deux de ces visites ont eu lieu sous le Généralat du Révérend Père Jean-Baptiste Mortaize, originaire de Rabat, qui dirigea pendant trente-deux ans l'Ordre des Chartreux. La troisième visite, M. Nigoul la fit après la mort du grand moine, dans des circonstances particulièrement saisissantes.

Le triple récit de M. Nigoul forme un livre d'une centaine de pages, illustrées de vingt-cinq gravures portant sur le monastère et ses environs, sur le Révérend Prieur Jean-Baptiste et sur Saint Bernard, qui visita le couvent, sur la duchesse d'Angoulême qui y fut également reçue par un privilège spécial aux princesses du sang, et, enfin, sur d'autres personnalités marquantes.

Le livre s'ouvre par une très impressionnante préface de M. Gaudin de Villaine, l'honorable et éloquent sénateur de la Manche, dont un oncle maternel, le baron de Nicolay, général russe, ami intime du Tzar, voulut finir ses jours à la Grande-Chartreuse, sous le froc de Saint Bruno.

L'œuvre de notre collaborateur a été si appréciée par les très importants éditeurs, qu'elle va faire l'objet d'un premier tirage de 3,000 volumes. En brochure, elle sera un élément de propagande, au prix, nous assure-t-on, de 0 fr. 75 centimes.

Dans son avant-propos, M. Nigoul nous apprend que sa part dans les bénéfices de la vente, sera destinée à une figure du Prieur — buste ou statue — pour l'église paroissiale de Rabat. On ne peut que louer une si généreuse pensée.

Nous avons obtenu du brillant écrivain ariégeois, qui est pour notre Revue un si précieux auxiliaire, l'autorisation de détacher des épreuves du petit livre la page suivante qui en est comme l'entrée. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en offrir la primeur :

« Un jour, dans un de ces moments graves où l'homme décide de son sort,

Jean-Baptiste Mortaize, ses études ecclésiastiques terminées, se dit à lui-même : Je serai Chartreux.

« Dans le livre de *la Vie des Saints*, qu'il portait constamment sur lui, Saint Bruno, le savant, le maître du pape Urbain II, l'éloquent défenseur de la Doctrine contre l'évêque simoniaque Manassès, était le modèle qui hantait son esprit. Et, dans ses méditations, il se répétait : *Je serai Chartreux.*

« Et voilà comment, un matin du mois de mars 1828, il partit pour la Grande-Chartreuse, avec, pour guide et viatique, son chapelet, se disant que, pour le reste, le manger, le coucher, Dieu y pourvoirait.

« La route est longue de Rabat à Grenoble. Elle était, en outre, périlleuse à l'époque, parcourue de loin en loin par des rousiers que détroussaient souvent des malandrins, assassins et voleurs. Comment le jeune abbé parvint-il au terme de son voyage ? Le secret en est resté dans son âme. Mais ce qu'on a su, c'est qu'à Grenoble, l'hiver sévissait encore, blanchissant les cimes des premières roches vers les Alpes, rendant difficile l'accès de la Chartreuse, même par la grand'route qui, par Voreppe, Moirans, Voiron et Saint-Laurent-du-Pont, conduit à l'entrée du *désert*, au bout duquel se trouve le couvent.

« Mais ce n'est pas cette route que le voyageur prendra. Il ira par le Sappay, la montagne qui domine le massif de la Grande-Chartreuse. C'est par là que Bruno, avec ses six compagnons, monta pour aller construire le monastère et fonder l'Ordre des Chartreux.

« Mars est dur, il pleut, il vente, et, par moments, des flocons de neige volent dans les airs.

« Qu'importe au voyageur ! Plus sera rude et pénible l'ascension, et plus le mérite sera grand, et plus il aura de prix aux yeux de Dieu !

« Il part par les sentes qui sillonnent d'abord le bas de la montagne, pour disparaître bientôt et faire place à de petites traverses, perdues dans l'herbe courte et les bruyères, et que, chez nous, dans notre patois si expressif et si imagé, nous appelons des *tragines*. Oh ! il les connaît les tragines, car partout la montagne se ressemble. Ne les a-t-il pas foulées du pied aux flancs de la *Dosse* et des *Trois-Seigneurs* ? (1)

« On lui a dit à Grenoble : c'est là-haut, derrière ce plateau ; après une courte descente, le couvent. Et confiant, il monte... Il est déjà haut. Dans le bas, Grenoble se rapetisse, serre les toits de ses maisons. Et l'Isère, la grande rivière, n'apparaît plus que comme un ruban gris ; à peine si son murmure monte jusqu'à lui.

Mais, voici que, tout à coup, le ciel se couvre et s'assombrit, et que la neige tombe à gros flocons ; en un instant le sol en est couvert. Elle colle aux pieds, rendant la marche pénible, l'arrêtant. — Que faire ? Revenir sur ses pas ? Il n'y songe guère. — Il arrivera ! ou bien cette neige sera son suaire et la montagne son tombeau. Dieu lui tiendra compte de l'effort ; il aura gagné plus tôt, tout de suite, le Paradis, dans ses méditations souvent entrevu.

« Il va, affermi, encouragé par cette pensée.

« Mais, à présent, la neige fait rage, lui fouettant douloureusement le visage, aveuglant ses yeux. Impossible d'aller plus loin. Interdit, il s'arrête, serrant vivement contre sa poitrine son chapelet, accentuant à haute voix le dizain. Raffermer par ce bout de prière, il tente encore de marcher. Il parvient ainsi sur le plateau. Le couvent ne peut être loin ! Mais la nuit est venue, et, dans la neige, il s'enfonce jusqu'au genou. Vains efforts ! Dans le fond, les pieds se figent, trempés, glacés. Il se sent perdu. Allons, il faut renoncer ! il faut mourir !

(1) Les deux plus hauts sommets de la montagne de Rabat.

« Alors, résigné, il place sur la nappe blanche le chapelet, et, les mains jointes, contemplant la sainte image du Christ sur la petite croix, il se récite les prières des agonisants.

« Mais, qu'entends-je? Quel est ce bruit? Un son de cloche?... Il vient à moi... il approche... Oh! mon Dieu!... C'est sans doute le couvent!... Et je vais mourir!

« On ne sut jamais, il ne sut jamais, par quel miraculeux effort il put parvenir jusqu'à la porte du monastère. La Providence, sans doute, avait voulu, par une telle épreuve, le marquer pour sa glorieuse mission.

« Sept ans après, dans la grande salle du Chapitre, les supérieurs de tous les couvents réunis élaient Prieur général de l'Ordre ce jeune Père devenu coadjuteur du Prieur décédé, et qui, à ce poste, avait, avec un esprit de sainte piété, montré de rares qualités d'administrateur, si utiles dans une Maison chargée de si importants intérêts.

« Je veux dire tout de suite qu'il présida, pendant trente-deux ans, aux destinées de l'Ordre, et que les moines fugitifs ont emporté dans l'exil son image dont j'ai sous les yeux une reproduction, comme on emporte l'image d'un saint (1)

« Le souvenir du Révérend Père Jean-Baptiste était si vivace à Rabat, on en parlait tant dans ma famille, qu'un jour un désir intense me prit d'aller le voir.

« L'occasion venait de s'en présenter. Reçu au concours pour l'administration des Télégraphes, je demandai à faire mon surnumérariat à Grenoble. Je verrais en même temps, sur mon passage, ces villes du littoral méditerranéen, dont les noms au collège (2) dans les livres, résonnaient avec tant d'harmonie! Contempler cette Méditerranée, l'Orfissa des Grecs, le Mare nostrum des Romains, qui, de Troie à Athènes, à Alexandrie, à Syracuse, à Carthage, à Marseille, et jusqu'aux colonnes d'Hercule, avait porté les triremes et les légions romaines victorieuses des peuples! Voir réaliser ces mirages de ma jeune imagination, quel rêve, à vingt ans!

« Je pars, par une belle journée de juillet.

« Voici Carcassonne et sa cité : sombre, triste, superbe ruine du passé, étendue froide, inerte, comme une morte, là-bas, à l'horizon.

« Narbonne, allongée dans la campagne, se grise de ses vins.

« Cette, sur mon passage, est le premier port d'où partent les blanches voiles. Elles se balancent et se suivent, semblables à des oiseaux, sur les routes invisibles de la mer; invisibles pour nous, mais d'elles bien connues! Ainsi vont les mouettes grises et les albatros blancs. La mer bleue sous le ciel bleu, à l'infini! Oh! cette première impression pour l'âme et pour les yeux!

« Montpellier est justement fière de son Peyrou, de son Université, des générations d'hommes illustres, sortis de son sein fécond : des savants, des artistes, des hommes politiques, des philosophes, des généraux. Pour n'en citer que quelques-uns : le médecin Moquin-Tandon, le chirurgien Barthéz, le général Lepic, les peintres Glaise et Cabanel, les conventionnels Cambacérès et Cambon, le philosophe Auguste Comte, fondateur et apôtre du Positivisme, ce demi-fou de génie, comme le qualifiait dernièrement le grand médecin Grasset.

« Nîmes, la Romaine, montre orgueilleusement au passant ses Arènes, sa Maison Carrée, son temple de Diane, sa porte d'Auguste, sa tour Magne, sa fontaine de Pradier; vingt siècles réunis dans son enceinte! Et, tout là-bas, dans la campagne, ce gigantesque pont du Gard dont les arches immenses, superbes, se dressent et se courbent gracieuses, dans les airs; aqueduc et viaduc à la fois, comme la vieille Rome savait les construire, et qui portaient à Nîmes les eaux de la Durance et les légions de César.

« Assises nonchalamment de chaque côté du Rhône, Tarascon et Beaucaire, se regardent, se parlent, se visitent par le long pont de fer qui les unit.

« Une musique militaire jouait ce soir-là sur une promenade de Tarascon, pendant que le soleil descendait doucement vers l'horizon dans une poussière d'or. C'était une de ces heures que donne à la Provence l'Orient, faites à la fois de brises fraîches du Rhône, de chaleurs tièdes et d'effluves chaudes. Les officiers élégants allaient et venaient au milieu des jolies promeneuses, et ces jeunes filles étaient très belles sous leur coiffure arlésienne, leur teint d'albâtre bruni et leurs yeux noirs.

« Cette forêt d'oliviers, d'un vert sombre, qui s'allonge vers Arles et vers la mer, laissant à sa gauche la désolée plaine de la Crau, est bien

(1) Nous connaissons, dans la banlieue de Foix, une honnête famille de propriétaires-agriculteurs, originaire des environs de Rabat, qui possède un portrait au crayon du Révérend Père Mortaize. Comme nous demandions un jour quel était le personnage représenté par le dessinateur, il nous fut textuellement répondu : « Aco, moussu, es le pourtret del sant de Rabat ». E. F.

(2) M. Toussaint Nigoul est un ancien élève et non un des moins marquants du vieux autant que renommé collège de Pamiers.

impressionnante pour qui la voit pour la première fois, O Mistral! O Mireille! O Magali!

« Avignon avec son pont, où tout le monde passe, — fondes de mon enfance, où êtes-vous? — est une ville presque morte, endormie dans son antiquité, dans ces poétiques souvenirs : la fontaine de Vaucluse, Pétrarque, Laure de Noves, la Dame révérée du poète à l'exemple d'une Madone, de cette Madone qui lui inspira ses sonnets immortels, d'un parfum si pénétrant de vie et de mort, comme d'ailleurs l'indique ce titre voulu du poète : *Amor in vita e in morte di Madona Laura*. Ah! comme ces poètes savaient aimer!

« Avignon est surtout remarquable par le Château des Papes : une majestueuse relique du Moyen Age, où se réfugia, en 1309, le pape Clément V, menacé dans Rome par les émeutes continuelles qui agitaient à l'époque la Ville éternelle et toute l'Italie.

« La Papauté séjourna 68 ans dans cet exil que l'on a appelé la *Captivité de Babylone*; appellation que l'histoire a consacrée. Elle assura même à la ville et à la contrée la tranquillité et le bien-être, pendant qu'en Italie les guerres civiles ravageaient et ensanglantaient tout. Avignon, dans cette période, devint même un refuge et un foyer pour les belles-lettres, elles aussi persécutées. C'est leur sort dans les révolutions. Sous la nôtre, à la Convention, ne se trouva-t-il pas un sauvage pour proposer de faire du Jardin des Plantes un champ de pommes de terre et du *Museum*, une écurie!

« Le Château des Papes fut pour les belles-lettres une Cour, avec les papes pour protecteurs.

« Depuis longtemps, la merveilleuse relique se détériorait, menaçait ruine. Le gouvernement, bien inspiré, l'a prise sous sa garde et en a fait un musée.

« Valence, patrie du brave général Championnet, étouffée, aveuglée par le mistral.

« Enfin, Grenoble (*gratiana polis*), la coquette, la gracieuse, la jolie. Là, le Connétable Lesdiguières, le compagnon d'Henri IV, fit bâtir un superbe château, digne pendant de celui de Vizille, où se tinrent, en 1788, et où rédigèrent leurs fameux cahiers, les Etats du Dauphiné. Le château de Grenoble est devenu l'Hôtel de la Préfecture — *habent sua fata domi*. La lourde rapière du connétable s'est muée en une légère épée de préfet.

« Bourbaki commandait à Grenoble. Il était le plus jeune des généraux de l'armée et un des plus renommés pour ses faits de guerre en Algérie, en Crimée et en Italie. Aux jours de grande revue, on allait le voir se dresser sur son cheval et saluer, de toute la hauteur de son bras et de son épée, le drapeau.

« Un jour, l'empereur et l'impératrice traversèrent Grenoble, allant visiter la Savoie, récemment annexée. Grenoble leur donna des fêtes magnifiques. La femme de toute grâce et de toute beauté qu'était l'impératrice, exaltait tous les cœurs. C'était l'apothéose de l'Empire sous tant de lauriers encore verts; le sommet où la roue semble s'arrêter un instant pour donner peut-être à l'homme, simple particulier ou monarque, le temps de jeter un regard sur l'avenir et de réfléchir.

« Il m'est resté de ces fêtes comme un éblouissement (1). »

Toussaint NIGOUL.



L'Ecrin des Penseurs Ariégeois

Au-dessus du Couserans, comme autant de génies protecteurs, planent le souvenir d'Estaque, secrétaire des Cinq-Cents, la douce, mélancolique et hautaine figure de Frédéric Arnaud de l'Ariège, l'âpre profil de Pierre Soulé qui représenta à Madrid, en qualité d'ambassadeur, la grande République américaine, le bon et doux sourire du vénérable abbé Duclos, historien au cœur d'or, d'une tendresse filiale, qui voulut consacrer à la glorification de notre petite patrie un long et patient labeur de bénédictin. Ceux-là furent poussés par les hasards de l'existence loin du pays, mais auparavant ils y avaient puisé leur énergie morale, leur ardent lyrisme, leur captivante générosité.

Albert TOURNIER.

Les pans de mur démantelés, qui hérissent encore quelques

(1) Nous demanderons encore à M. Toussaint Nigoul l'autorisation de reproduire le récit de son départ à lui pour sa première visite à la Grande-Chartreuse. On y trouvera, dans une description pittoresque et imagée des villes du littoral méditerranéen, les qualités habituelles de l'écrivain, déjà révélées dans nos colonnes. D'ailleurs, tout le livre est une succession variée de récits et de tableaux très animés et d'un très vif intérêt. Cet ouvrage, dont le héros est l'un des Ariégeois qui ont le plus honoré leur pays, est appelé, nous en avons l'assurance, à un très beau succès. Il sera bientôt mis en vente dans les diverses librairies ariégeoises.

pointes de rochers suffisent pour ressusciter la physionomie du vieux pays de Foix qui fut l'un des plus guerroyeurs du moyen âge et qui conserva le plus longtemps ses mœurs rudes et son altière indépendance.

Jules de LAHONDÈS.

Quand la montagne est déboisée, tout périt. La rivière, jadis régulière et paisible, gonflée maintenant par les pluies que rien n'arrête, devient un torrent qui se précipite impétueux, entraînant les rocs, les terres et les plantes. Grossi outre mesure, il déborde dans la plaine : c'est la brusque inondation qui dévaste le sol, rase les villages, emporte les hommes.

Philippe MORÈRE.

L'historien a le droit d'avoir une conscience, de louer ce qui lui paraît louable, de condamner ce qu'il estime condamnable. Le lecteur, de son côté, a le droit d'avoir son opinion.

Paul de CASTERAS.

Pour vaincre, par l'industrie, tous les pays du monde, l'Ariège possède : une énergie inépuisable à bon marché, des matières premières à chaque pas, une population nombreuse et pauvre qui ne demande qu'à travailler, et enfin deux mers, l'Océan et la Méditerranée, unies déjà par le Canal du Midi, — dont on pourrait faire une voie de transit incomparable en le transformant.

LABRO.

S'il est vrai qu'on désespère aujourd'hui des peuples faibles, parce qu'ils ne peuvent plus intéresser leurs voisins à leur conservation, les Ariégeois sauront défendre et maintenir eux-mêmes le fait ancien et moderne de leur existence.

Abbé DUCLOS.

AX-LES-THERMES

HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La ville d'Ax, qui mérite à tous égards la flatteuse appellation de *Perle des Pyrénées* dont certains écrivains éminents se plaisent à la parer, est placée à l'entrée du joli bassin où débouchent les vallées d'Ascou, de l'Orlu ou d'Oriège, la gracieuse rivière aux cascades d'argent qui lancent leur écume fumante de roc en roc, de galet en galet, du torrent de la Fouis et de l'Ariège, la rivière maîtresse, qui a donné son nom à notre département. Elle est située à 716 mètres d'altitude.

Un climat tempéré, un air infiniment salubre, des eaux de rivière fraîches, limpides et légères, un excellent gibier, des aliments très sains, les vins du Roussillon et d'Espagne ; des sites pittoresques et variés qui sont un puissant attrait pour la curiosité ; une belle route semée de nombreux villages, de faciles moyens de transports, voilà le résumé des avantages et des ressources qu'offre cette contrée des eaux chaudes, si merveilleusement propres à la guérison des infirmités humaines. Entourée de montagnes aux cimes élevées, c'est précisément à ses eaux bienfaisantes que cette cité doit son importance et son nom dérivé du latin *aquae*, Ax.

Les Romains connurent et utilisèrent les eaux d'Ax. Elles furent aussi remarquées au moyen âge, car on voit encore tout près de l'hôpital, un large bassin portant le nom de *Bains des Ladres* ou des *Lépreux*, construit en 1200, sous Philippe-Auguste, par un Comte de Foix. Mais la réputation des sources n'a été établie qu'au commencement du XVIII^e siècle.

La ville d'Ax est une des plus anciennes du pays. Dans le passé du Comté de Foix, elle a joué un rôle qui n'est pas dénué d'importance. Nous la voyons lutter avec énergie contre l'empiétement des seigneurs féodaux sur ses libertés municipales. A titre de cité consulaire, Ax jouissait de franchises considérables ; en 1241, Loup de Foix voulut y porter atteinte et étendre ses droits arbitraires sur la ville et sur sa vallée, mais, en vertu

d'une charte dont la concession leur avait été faite par Roger (1), les habitants arrêtèrent les prétentions de l'injuste seigneur qui essayait de les opprimer.

Une charte rapportée par Doat indique que l'Inquisition, en 1250, continuait son œuvre terrible dans la ville d'Ax ou ses environs. Gouvernée par le bailli Guillaume Bar, dont le père suivait les doctrines des Vaudois et des Albigeois, elle devait partager les opinions du précédent bailli — c'est ce qui explique la recherche des sectaires qu'à cette époque les inquisiteurs faisaient encore dans toute la contrée. —

Chef-lieu d'une châtellenie en 1398, Ax était le siège d'un Archiprêtre dont les titulaires, par un privilège spécial, avaient le droit de porter la crosse et la mitre. Nous aurons à parler plus tard de cette singulière institution. Les remparts d'Ax existaient encore à la fin du XIV^e siècle.



AX-LES-THERMES. — L'Oriège à son Embouchure.

A l'époque de la Réforme dont les doctrines se répandirent avec rapidité sur bien des points du Comté de Foix, la ville d'Ax se montra peu disposée en faveur des idées nouvelles qui devaient produire une si lamentable scission entre fils d'une même patrie. En 1590, elle servit de refuge aux membres dispersés du Chapitre abbatial de Saint-Volusien de Foix, qui, par ordre de Mgr du Pairon, (2) évêque de Pamiers, y célébrèrent pendant quelque temps l'office canonial.

Sous Henri IV, la contrée recouvra le calme et la tranquillité indispensables à la prospérité de l'industrie et du commerce propres aux pays environnants. On trouve dans le rapport du sire d'Audou, gouverneur du Pays de Foix au roi sur les affaires de la région, ces passages relatifs à la ville et à la vallée d'Ax :

« Le fait d'Ax est paisible, sauf que quelques larrons faisaient naguère des courses en Espagne, dont quelques-uns avaient été faits prisonniers, mais ils ont été élargis. Or, pour empêcher tels larcins, il a été dépêché deux commissions pour courir aux susdits larrons, l'une au capitaine de Mérens, l'autre au baile de Vicdessos ; et cela se fait aux dépens du pays. De plus sera besoin de pourvoir seulement au chasteau de Mérens, selon les occurrences, d'autant que le roi d'Espagne s'en vient à Barcelone, et l'on craint qu'il veuille attenter quelque chose es-costés de çà et mesme-ment s'il rencontre quelque occasion propre. »

Les rois d'Espagne ne dissimulaient pas leurs intentions malveillantes et leurs ardentes convoitises envers la vallée d'Ax. Indépendamment des craintes manifestées par d'Audou, on trouve la preuve de leurs criminels projets dans plusieurs chartes du pays où l'on voit que le danger venait des châteaux construits par le roi d'Espagne aux frontières et où se tenaient prêts à toutes les rapines et à tous les pillages des multitudes de gens sans aveu. Le commerce entre Axéens et Espagnols n'en était pas pour cela

(1) Roger, fils de Roger-Bernard, fut le premier Comte de Foix qui concéda aux habitants d'Ax la charte des privilèges dont ils devaient jouir ; ces privilèges furent confirmés en 1343 par Gaston Phœbas. Ce prince traita la ville avec bienveillance, car — faveur assez rare — il l'autorisa à nommer quatre consuls au lieu de deux qu'elle avait précédemment et diminua même ses charges.

(2) Bertrand de Barrau du Pairon, (1570-1605), mort au château de Vernajoul, près Foix, inhumé dans la Cathédrale de Pamiers, où il ne reste plus trace de sa sépulture, les calvinistes l'ayant violée et ayant jeté les cendres du Prélat au vent, lors du pillage de l'église, au cours des guerres de Religion qui furent si sanglantes dans la ville épiscopale.

entravé, et il était autorisé, même en temps de guerre. « Ladite vallée d'Ax, a écrit le sire d'Audou, ne peut se passer du trafic d'Espagne, qui fait que les habitants désirent extrêmement y pouvoir aller avec libre accès, dont ils ont fait requeste, afin d'y porter et d'en rapporter tout ce qui se pourra pour leurs commodités. »

Le 15 juin 1615, un incendie qui était dû à une imprudence, détruisit la ville et la ruina de fond en comble. C'était la seconde fois, paraît-il, qu'elle était victime d'un semblable fléau, car Roger qualifiait Ax de *Nouvelle Ville* dans les privilèges qu'il lui avait octroyés.

Un troisième incendie se déclara le 6 octobre 1880 dans cette localité ; et, sans avoir l'importance des deux autres sinistres, cet événement malheureux plongea dans la misère un grand nombre de familles. On porte à plus de cinquante le nombre de maisons incendiées. Une partie du centre, le quartier ouest, la rue Roussel furent presque en entier dévorés par les flammes. Grâce aux secours parvenus de toutes parts, la ville se reconstruisit et en peu de temps toute trace de sinistre disparut.

Pendant l'une des pestes qui sévirent dans le Comté de Foix en 1549, 1557, 1629, 1630 et 1631, Ax dut payer son tribut au fléau qui exerça de cruels ravages dans la contrée. Le village de Mérens fut dépeuplé : un seul



CHATEAU-VERDUN et les Forges de Gudanès.

habitant demeura l'unique maître du pays et vendit, croit-on, aux Andorrans, pour une *cavale blanche* la montagne appelée la *Soulane*.

La Ville d'Ax pique surtout l'attention des touristes par les sites pittoresques qui l'entourent. Cependant de somptueuses constructions récentes se sont groupées autour du centre de la ville et lui ont fait perdre l'aspect morne et triste des anciens temps.

Nous décrirons plus tard les divers monuments civils et religieux qui ornent la cité d'Ax. Contentons-nous de dire qu'elle est en elle-même, par tous les charmes qui la distinguent, d'une puissance d'attraction de plus en plus agissante et aussi un centre de ravissantes excursions parmi lesquelles il nous suffira de mentionner les suivantes :

Le Belvédère de la Bordette, le Castel-Maou ou Fort des Maures ; les cascades de Saliens, d'Orlu, de Savignac, du Castelet ; les gorges de Mérens et de la Frau ; l'ascension du Tarbésou, de la Tute de l'Ours, du sommet de Chioula, etc. ; les lacs du Comte, de Naguille, de Beys, etc. ; les mines de fer de Puymorens et le Tunnel du Transpyrénéen Ax-Ripoll ; dans un rayon plus étendu : l'ascension du Carlitte, les villages de la Tour de Carol et Bourg-Madame, Puyceda, les lacs de Lanous, de Font-Vive, Fontargente, etc., la Vallée d'Andorre.

Grâce à la tendance des peuples de l'Europe à faire disparaître les barrières qui les séparent, dans le but de multiplier, en les rendant plus faciles, les relations internationales ; grâce à l'initiative du Gouvernement, dont l'infatigable sollicitude veille énergiquement à l'amélioration du sort des populations dont la tutelle lui incombe, le commerce de l'Ariège avec les provinces du nord de l'Espagne est à la veille de redevenir ce qu'il était dans les temps anciens. Nous reverrons encore dans nos foires d'Ax, de Vicdessos, de Tarascon, de Foix et de Pamiers, la veste de velours et la ceinture rouge des Catalans ; les voies ferrées construites par le génie français, malgré les difficultés sans nombre, à travers les Pyrénées, leur donneront un accès rapide au sein de nos cantons. Le spectacle de ces nouveaux et bienveillants rapports affaiblira, s'il ne l'efface entièrement, le souve-

nir d'une époque déjà lointaine, où des bandes espagnoles, sous la conduite de chefs audacieux, franchirent la frontière, envahirent notre pays, brûlèrent et pillèrent nos villages et semèrent l'épouvante dans toutes nos vallées.

LE TOURISTE.

Souvenirs Historiques sur le canton des Cabannes

L'enquête de 1272 sur le Pays de Foix ne parle pas de la petite ville des Cabannes, dont la fondation remonterait d'après plusieurs auteurs, à la fin du moyen âge et dont le nom indiquerait qu'il doit son origine à quelques misérables habitations dispersées jadis sur son territoire.

Quelque modeste qu'il soit, le bourg des Cabannes n'a pas moins sa place marquée dans l'histoire des guerres de religion qui troublèrent la contrée pendant la seconde moitié du XVI^e siècle.

Après les désastres de Pamiers et la dispersion des Réformés, les ministres vinrent fixer leur église aux Cabannes et y réunirent, malgré les arrêts du Parlement de Toulouse, les débris des zélés de leur culte nouveau, sous la direction du célèbre pasteur Tachard, assisté des pasteurs d'Engays et Ramon la Parre. Mais ils ne devaient pas y demeurer longtemps en repos. Afin de les surprendre plus facilement, on dressa en secret un détachement de troupes qui furent envoyées contre eux, sous la conduite du sieur de Castelnau, que les écrivains de la Réforme appellent « le chef des bandes composées des plus grands massacreurs et voleurs du pays ».

« Or, le 2 mai 1567, dit Olhagarai, un peu devant le jour, ou comme il commençait à poindre, on donne dedans le village des Cabannes, où toutes cruautés, violemens, pilleries furent commises. Les ministres Tachard, d'Engays et Ramon la Parre furent faits prisonniers, et menés au capitaine Tilladet. Pour les moqueries et risées qu'on usait à l'endroit du ministre Tachard, elles sont incroyables. Car, lui ayant pendu de grosses patenôtres au col, on les mena à la Conciergerie de Tholose, dans une fosse profonde, où on le laissa tout seul, avec grands ou gros fers aux jambes, sans qu'on permit que l'homme parlât à lui. Il fut trouvé saisi de quelques mémoires portant l'ordre qu'il désirait établir dans son église. »

Le Parlement condamna Tachard à être pendu.

La sentence fut exécutée à Toulouse, sur la place Saint-Georges. A sa dernière heure, le ministre montra beaucoup de courage et de fermeté.

Après la révocation de l'édit de Nantes, les vieilles animosités se réveillèrent. Lorsque Louis XIV ordonna la démolition des temples, on supprima, aux Cabannes, la maison connue sous le nom de *Colloque*, où les religieux se réunissaient. En même temps furent supprimés les colloques du Carla et de Saverdun, le temple de Loumet, de Pamiers, le petit consistoire du Mas-d'Azil, et la grande église réformée de Mazères.

Des tombeaux et des débris d'ossements humains ont été découverts à plusieurs époques dans la commune des Cabannes. Les tombeaux étaient formés de quatre dalles placées de champ sur une dalle inférieure et recouverts par une dalle horizontale. Les ossements qu'ils renfermaient, n'appartenaient qu'à des sujets adultes, mais on ne trouva pas d'objet d'art qui pût révéler l'époque de l'inhumation. Cette découverte peut offrir un vaste champ de conjectures à l'archéologie et donner carrière à l'imagination, si on cherche, par la tradition et quelques faibles données historiques, une date certaine ou approximativement certaine à ces tombeaux.

Nous trouvons très logiques les explications suivantes données par le savant auteur anonyme de *l'Ariège*, ouvrage publié en 1573, par la librairie Pomiès frères, de Foix :

« Soumis à des procédés chimiques, les ossements découverts se sont trouvés privés de leurs parties gélatineuses, ce qui, tout en tenant compte du milieu qui les contenait, leur assurerait déjà une assez haute antiquité. Peut-on les rapporter à la période druidique ? Les dolmens n'existent pas dans cette contrée, et d'ailleurs les tombes placées dans le bassin des Cabannes renverseraient cette idée ; l'observation géologique nous apprend que le bassin des Cabannes fut primitivement un lac, pendant la période romaine et les premiers siècles de notre ère, et, qu'en plein moyen âge, le sol était encore marécageux. En 1272, il n'existait encore aucune trace d'habitation, parce que le nom du village ne se trouvait pas dans l'enquête sur les limites du Comté de Foix, qui fut faite à cette époque. Ainsi les tombes

sont postérieures aux temps druidiques et romains et antérieures à la construction du village, puisqu'on les a trouvées placées à angle droit sous ses fondations, à plus de deux mètres de profondeur. Ceserait vers la moitié du XIII^e siècle qu'on pourrait rapporter leur origine avec quelque vraisemblance. Le grand nombre des tombeaux découverts exclut l'idée d'inhumations criminelles ; l'assassin, du reste, creuse une fosse à sa victime, mais ne lui donne pas un tombeau.

« Dans les temps reculés, des luttes peuvent avoir eu lieu sur ce sol ; mais, dans cette hypothèse encore, on ne s'amuse guère à construire des tombeaux pour ceux qui succombent.

« La tradition et les récits historiques signalent de grandes épidémies qui auraient décimé les populations de nos montagnes ; on ne peut encore leur attribuer l'origine des tombeaux découverts, parce que le fléau dut frapper tous les âges et qu'ils ne renferment que des ossements d'adultes. D'ailleurs, une terre consacrée aurait reçu, dans cette supposition, les victimes de l'épidémie.

« Pendant plusieurs années, les provinces du Midi furent envahies par les hordes sauvages, et la dévastation promené du château-fort à la cité, et de la cité à la chaumière. Les grands feudataires du Comté de Toulouse subirent toutes les vicissitudes de cette lutte acharnée, et le Comté de Foix, surtout, fut plusieurs fois ravagé par les routiers de Simon de Montfort.

« Après l'apaisement des combats, l'Inquisition vint allumer partout ses bûchers. La Châtellenie de Château-Verdun fut longtemps entachée ou suspecte d'hérésie : les membres de la famille baroniale furent condamnés par les inquisiteurs et privés de la sépulture sacrée. Serait-il donc impossible que grand nombre de vassaux, poursuivis pour cause de religion, aient été inhumés alors loin des cimetières ? Ces tombeaux, simples et grossiers, dûs à la piété de leurs proches, ne renfermaient-ils pas les égarés de cette époque ? Ils ne renferment que des ossements adultes, ce qui viendrait donner quelque poids à l'hypothèse que nous admettons : les enfants ne pouvaient être suspects ni punis comme hérétiques.

« Il est prouvé d'ailleurs qu'après la pacification, les restes des sectaires vinrent chercher un dernier refuge dans nos montagnes, se cacher dans les grottes et les anfractuosités de nos rochers. L'histoire dit qu'ils y furent traqués à outrance. Les tombes découvertes renfermeraient-elles quelques-uns des libres-penseurs du XIII^e siècle ? Nos populations pouvaient ne pas partager leurs erreurs, mais se faire un devoir d'inhumer avec quelque décence, loin des lieux consacrés, des hommes qui, après tout, mouraient avec une inébranlable fermeté pour leurs fausses croyances. »

On tient aux Cabannes des foires où se donnent rendez-vous de nombreux éleveurs de bêtes à cornes. Le pays ne manque pas d'intérêt en raison des sites pittoresques qu'il présente à la vue des voyageurs. « Ses environs, dit le regretté M. Bergès, méritent de fixer l'attention de ceux qui aiment l'aspect des montagnes aux formes hardies, mais souvent couvertes de verdure et entrecoupées de vallons frais et ombragés, où, pendant les chaleurs de l'été, on respire une espèce de brise inconnue aux plaines, alors desséchées par le soleil brûlant du Midi. »

On remarque, avec les belles avenues qui y conduisent, le château de Gudanes, bâti vers 1720, sur les ruines du castel du seigneur que son faste et sa puissance avaient fait surnommer le *Roi des Pyrénées*. La plate-forme sur laquelle repose ce délicieux et hospitalier manoir, est entourée de jardins et de bosquets que couronnent des sapins, des frênes et des mélèzes.

A Château-Verdun, se trouvent les plus anciennes mines de l'Ariège, comme qualité du minerai et teneur en fer et manganèse, semblables à celles de Rancié. Dans cette même petite commune, distante d'un kilomètre des Cabannes, le chef lieu du canton, se trouvent des gisements de plomb argentifère, et les forges et martinets de l'importante usine métallurgique, dirigée par l'aimable et très distingué châtelain de Gudanes, M. Xavier Baudon de Mony, l'un des principaux fondateurs et chefs de la *Pyrénéenne* d'Orlu. Nous avons déjà parlé de l'élégant sanctuaire du XII^e siècle dédié à Notre-Dame des Sept Douleurs, dont se glorifie à bon droit cette minuscule mais charmante localité.

LE PYRÉNÉEN.

Histoire d'une noix ariégeoise racontée par elle-même.

Je naquis dans la riche vallée de la Lèze, sur un superbe noyer centenaire qui ombrageait la cour d'une ferme. C'était une bien riante habitation égayée par de gracieux enfants qui, après dix longs mois d'études dans la grande ville, venaient y passer leurs vacances auprès de leurs parents bien-aimés.

Lorsque nous fûmes assez raisonnables, mes sœurs et moi, c'est-à-dire lorsque nous sentîmes sous la coque verte que le Ciel nous avait donnée, notre cœur blanc se former sous la double enveloppe de peau jaune et de bois brun, nous prîmes un sensible plaisir à écouter les propos tenus à nos pieds par les visiteurs qui venaient admirer notre florissant papa noyer.

Un jour, une charmante troupe de lycéens arriva, sur l'invitation des maîtres de la ferme et de leurs fils. En attendant le déjeuner, des jeux de toute sorte furent organisés. Deux jeunes lutins grimpèrent sur la plus grosse branche de notre père, où je me trouvais placée. Une forte secousse



Le Château de Gudanes.

me détacha ; je tombai à terre. Etourdie par la frayeur, je ne me rendis pas un compte exact de ma situation ; mais peu à peu la fraîcheur du sol me ranima. Il me semblait que tout le monde me regardait ; j'étais gênée, car ayant perdu ma jolie robe verte, je me trouvais en jupon. Enfin, peu à peu, je m'habituai à rester ainsi. Quand vint le soir, je vis arriver Jeannette, la fille du jardinier, qui me ramassa et me mit dans son tablier où se trouvaient déjà un bon nombre de mes sœurs et une vingtaine de pommes de terre nouvellement ramassées. Je me demandais ce que j'allais devenir. Jeannette jeta le contenu de son tablier dans une chambre noire, humide, mal aérée ; j'appris bientôt que c'était une cave. Je retrouvai là quelques-unes de mes compagnes qui séjournaient depuis plusieurs semaines dans cet obscur réduit. Pour ma part je le trouvais si désagréable que j'avais hâte de le quitter ; je roulai de telle façon que la jardinière me prit dans sa hotte le jour du marché. Portée à la ville, je fus vendue à une grosse cuisinière qui disait beaucoup de bien de ses maîtres ; je pensai donc que je serais bien traitée. En effet, arrivées à destination, mes sœurs et moi, on nous essuya et l'on nous mit sur une assiette de fine porcelaine.

Au moment du déjeuner nous fûmes déposées sur la table des maîtres. Un charmant lutin de cinq ans imagina de faire des noix à surprise. Son père, s'emparant aussitôt d'une lame tranchante et aigüe, se mit à séparer en deux le corps de mes pauvres sœurs, leur arrachant le cœur par miettes et donnant ces débris au petit garçon qui les faisait disparaître dans un trou béant, placé au bas du visage et entouré d'un cadre rose, bordé de fines pointes d'ivoire.

Ce supplice me faisait frissonner. Enfin, après avoir fait seize victimes, le bourreau s'arrêta. Nous fûmes reportées dans le buffet et de là à la cuisine où le garçon de ferme, nous trouvant de belle espèce, choisit cinq d'entre nous et nous glissa dans sa poche pour nous semer le soir même. Chemin faisant, je pensais aux instructions que nous faisait jadis notre papa noyer :



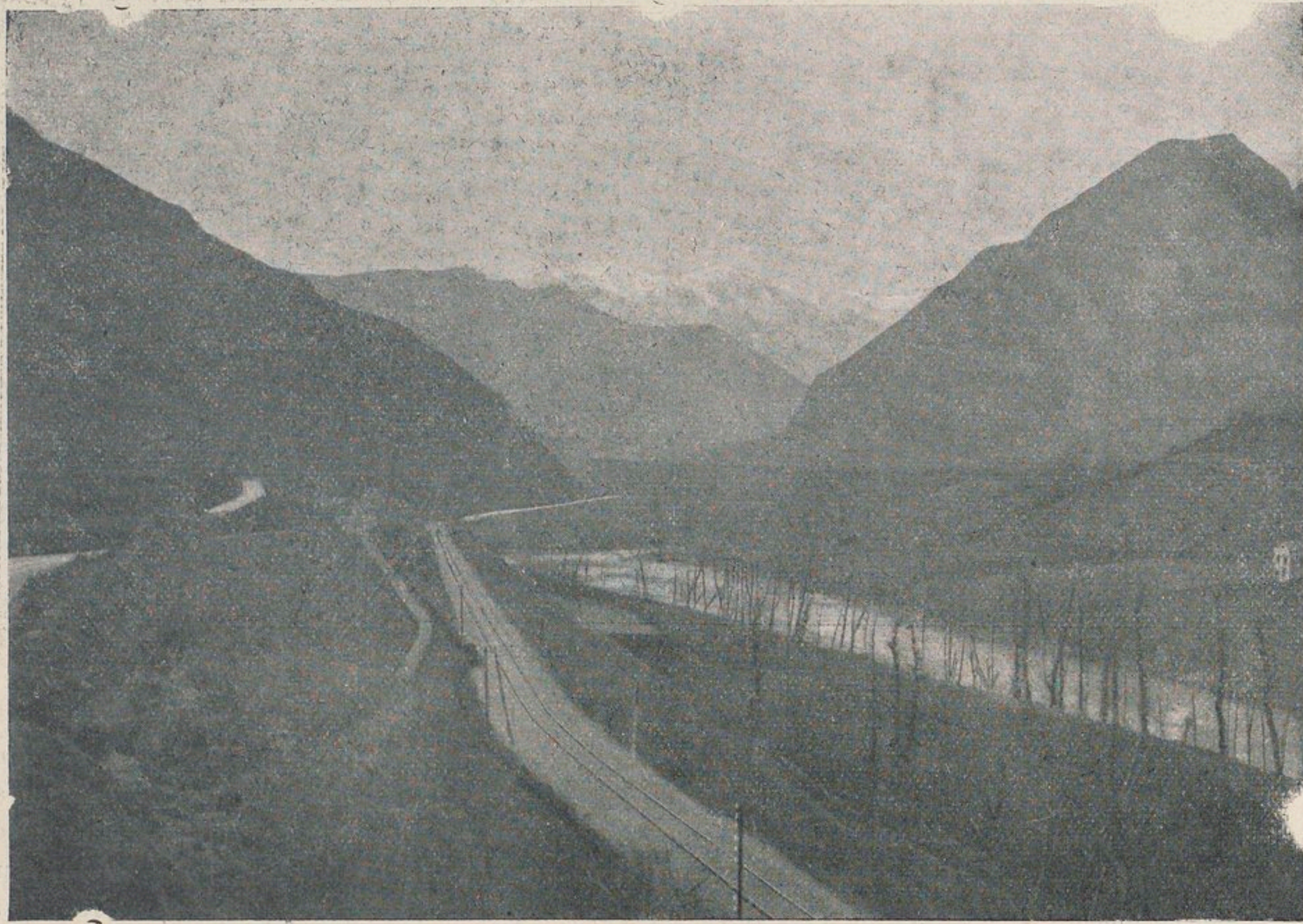
« Que celles d'entre vous qui seront mises en terre ne craignent pas la corruption du tombeau ; c'est la porte de la vie et de la gloire. Vous germerez d'abord, puis, vous élevant peu à peu en arbres vigoureux, vous contribuerez au bonheur de l'homme en accomplissant la parole du Créateur sur nous au troisième jour du monde. Vos fruits, sortant des mains du confiseur ou de la mégère, seront la récompense des enfants sages ; liqueur tonique, huile appréciée ou liquide industriel, ils fortifieront les estomacs débiles, assaisonneront les mets rustiques du paysan et embelliront les meubles et les parquets du citadin ; vos feuilles recueillies par l'herboriste ou le pharmacien deviendront tisanes, sirops ou pommades bienfaisantes ; vos branches fourniront des sabots à l'habitant des montagnes ou réchaufferont ses membres engourdis et enfin votre corps meublera les palais et les chaumières.

« Oh ! si quelques-unes d'entre vous partageaient la glorieuse destinée de leur aïeul dont le cœur transformé en table termina sa vie dans la demeure d'un ouvrier et, au dernier jour du père de famille, soutint dans un ciboire d'or Celui qui porte le monde en se jouant !!!... »

J'en étais là de mes souvenirs lorsque je me trouvai avec mon nouveau propriétaire sur le bord de nos tombes entr'ouvertes, berceaux pour nous d'une longue et utile existence, comme celles des hommes, ai-je entendu dire, sont pour eux les berceaux d'une immortalité sans limites.

Avant que je ne disparaisse à vos yeux, vous qui m'écoutez, retenez ceci : Lorsque dans la vallée ou sur la montagne vos regards se porteront sur le feuillage austère d'un noyer, rappelez-vous ce qu'il est pour la famille humaine et chantez au Maître des mondes votre hymne d'amour et de reconnaissance.

Fleur des Genêts lézadois.



La Vallée de l'Ariège à Bompas.

La Vallée de l'Ariège à Bompas

Près de la rive droite de l'Ariège et du confluent du ruisseau d'Arnavé, accouru du massif de Tabé, le gracieux petit village de Bompas éparpille ses maisons agrestes au milieu d'une verdoyante vallée que traverse majestueusement la rivière aux paillettes d'or, bordée de bouleaux et de frênes, ou sur le flanc des croupes, voisines des hautes cimes, qu'une culture intelligente parsème de céréales ou peuple de bosquets touffus. Cette modeste commune rurale possède un moulin à plâtre qui, avec les carrières et les usines d'Arignac et d'Arnavé, occupe une bonne partie de son active population. Bompas-d'en-haut, centre le plus important, et Bompas-d'en-bas, sur la route nationale, forment les deux sections de cette tranquille localité, égayée par les fréquents passages des trains, par l'important roulage de la grande voie de Foix en Espagne et par les délicieux clapotements de l'Ariège. Au sud, dans un lointain doucement estompé, les regards se reposent avec un indéfinissable charme sur les crêtes altièrres des Pyrénées, presque toujours couronnées d'étincelantes neiges. On jouit dans cette charmante vallée d'un air extrêmement pur, et c'est pourquoi les touristes la recherchent en été. En très grand nombre ils viendraient y passer leurs vacances si la population, mieux inspirée qu'elle ne l'a été jusqu'ici, se décidait à y construire de petites villas ou des chalets en bois dans le genre de ceux que l'on rencontre partout, même dans les solitudes les plus reculées et les plus désertes, en Suisse. Quand donc les Ariégeois compren-

dront-ils leurs propres intérêts en attirant les étrangers dans leur pays de féerie et de rêve !

Qui le croirait ? Bompas avait autrefois une réputation détestable, grâce sans doute aux méfaits des bandouliers, gens de sac et de corde, qui y exerçaient la triste profession de détousseurs des piétons ou cavaliers qui gagnaient la Haute-Ariège ou en descendaient. De pareils procédés étaient en usage, dans ces temps reculés, au redoutable Pas de Labarre, entre Foix et Saint-Jean-de-Verges. Bref, Bompas ou Bonpas, s'appelait autrefois *Malpas* (mauvais pas, de *Malo passu*).

Au point de vue religieux, cette localité était desservie, sous l'ancien régime, par le curé de Mercus, et les deux paroisses réunies, placées sous la dépendance de l'Abbaye de Saint-Sernin, de Toulouse, étaient affermées annuellement par le Chapitre abbatial pour deux cent quinze setiers de seigle, sans compter les réserves de foin, d'avoine et de vin. Le Chapitre distribuait, chaque année, trente livres d'aumônes aux pauvres, et avait d'ailleurs de nombreuses charges de réparations, d'entretien et d'impositions.

Henry de MONTGAUZY.

À propos de l'Enseignement de l'Hydrologie.

Nous faisons ressortir, naguère, l'état d'infériorité dans lequel nous nous trouvons en France, où un seul éminent professeur, M. le docteur Félix Garrigou, de Tarascon, sauvegarde par son magistral enseignement, à la Faculté de Toulouse, la dignité et les intérêts de notre Patrie, au point de vue de l'étude rationnelle de l'Hydrologie, en face des efforts inouïs de l'Allemagne et d'autres nations rivales, chez lesquelles cette science si précieuse pour la santé publique, est divulguée par toutes les Universités, avec cette inévitable conséquence que les stations thermales et balnéaires de ces pays, méthodiquement recommandées, converties de l'estampille universitaire et soumises à une propagande inlassable, attirent tous les ans des foules innombrables, tandis que les nôtres, délaissées, abandonnées, systématiquement négligées ou méconnues, quoique bien meilleures que les autres, par les savants de chez nous, abstraction faite de notre incomparable M. Félix Garrigou, vivent au petit bonheur et ne sont fréquentées que par une clientèle, considérable encore, mais, qui diminue de jour en jour.

Les membres du Congrès international de Tourisme de Madrid, Congrès qui a obtenu un succès sans égal, se sont émus d'une situation si humiliante et si alarmante à la fois pour la France. Ils ont adopté avec enthousiasme le vœu ci-dessous, présenté au nom du Syndicat général des Stations balnéaires et sanitaires de France, par M. le docteur Danjou, de Nice, si avantageusement connu des nombreux hôtes de notre gracieuse et salutaire station d'Aulus-les-Bains, auxquels il vient prodiguer, tous les ans, les inépuisables ressources de son dévouement et de sa science :

Vœu : Que les gouvernements se décident enfin à créer dans toutes les universités ou facultés de médecine ou, au moins, dès maintenant, dans celles où l'abondance régionale des stations thermales et climatiques justifie cette création, des instituts et chaires d'hydrologie et de physiothérapie où la pratique tiendra autant de place que la théorie, en l'espèce, à Toulouse, Paris, etc.

Que le ministère compétent, rompant enfin avec la routine et le préjugé, seuls soutiens des privilèges de caste et des monopoles des corporations officielles, et en attendant que les années aient fourni en nombre suffisant des sujets instruits, prenne, s'il ne les trouve pas dans le personnel enseignant officiel des Ecoles, par voie de concours ou, après choix sur titres ou travaux, les personnes que le temps, les travaux et la pratique ont consacrées comme compétentes dans la pratique et la théorie de la physiothérapie, de l'hydrologie, de la climatologie.

Le Congrès émet le vœu, que d'urgence les desiderata qu'il expose soient communiqués à qui de droit et surtout que son vœu sur l'enseignement de l'Hydrologie soit présenté au gouvernement français par une députation du Touring-Club de France ou autre syndicat autorisé.

Georges BAZIN.

A TRAVERS L'ACTUALITÉ

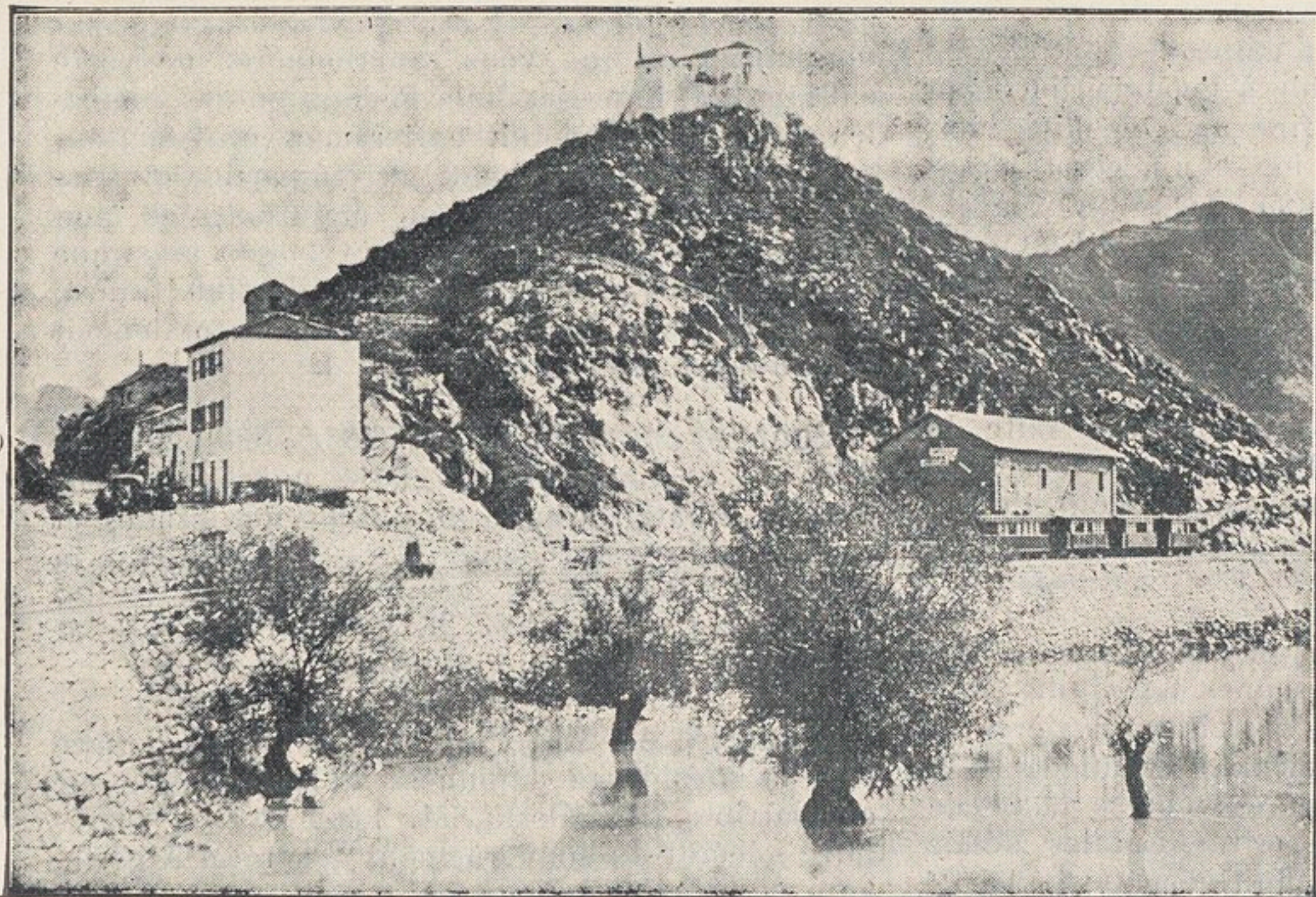
LA GUERRE DANS LES BALKANS



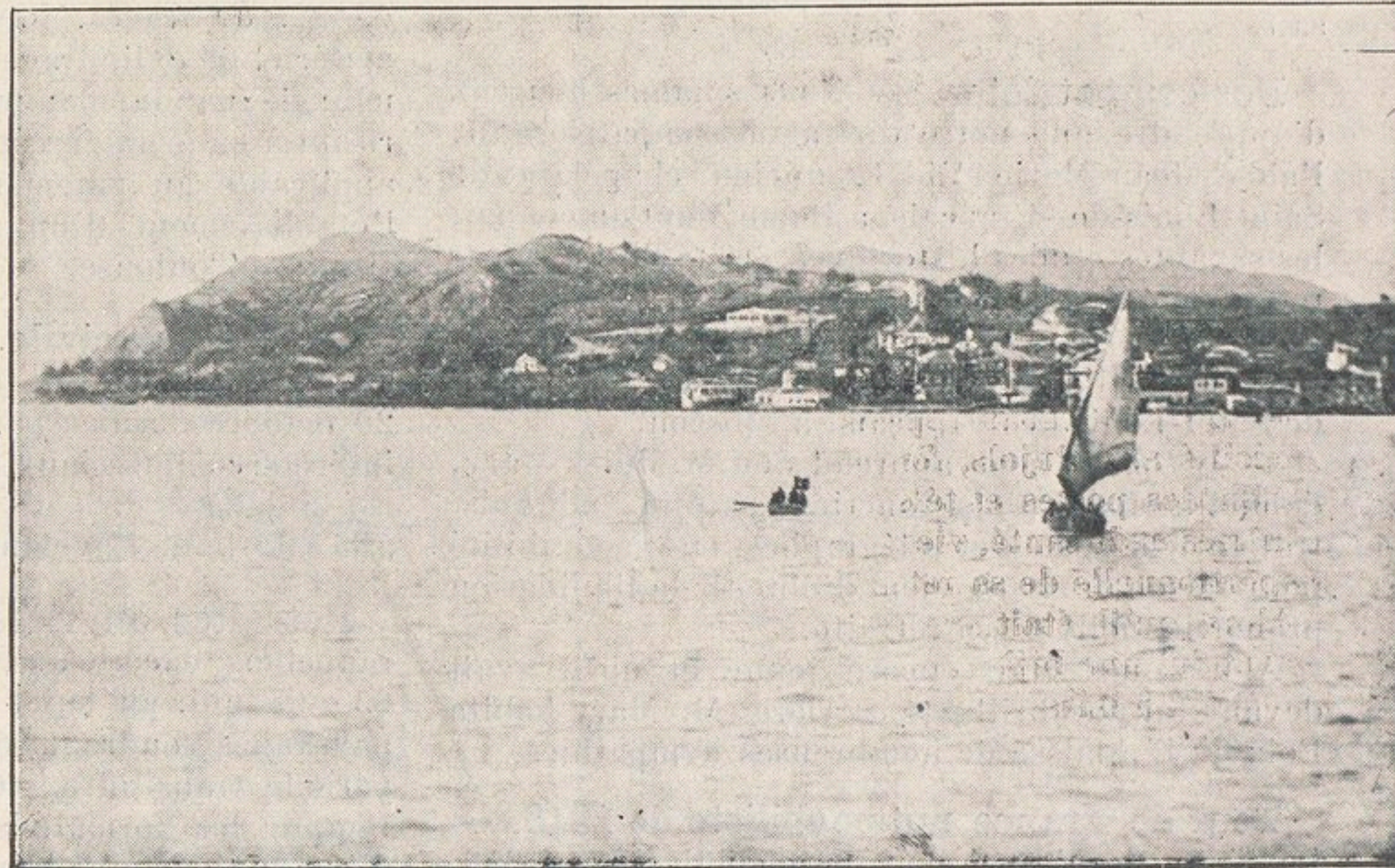
Mosquée Sainte-Sophie, à Constantinople.



Mosquée des six minarets ou Mosquée du Sultan Ahmed, à Constantinople.



Vue du fort de Muritcham (Scutari), vis-à-vis de Tarabosch.



Port de la ville de Durazzo, sur l'Adriatique.

Échos Ariégeois

Mariages. — A Foix, mariage de notre compatriote et ami appaméen M. Paul-Antoine Piquemal, ex-quartier-maître chauffeur de la Marine, décoré de la médaille militaire, l'un des rescapés de la catastrophe du cuirassé *Liberté*, avec Mlle Jeanne-Julie Prince, de Labarre.

— A Pamiers, mariage de M. Louis Molines, professeur au collège, avec Mlle Marie-Louise Bascou, professeur aux Cours secondaires de jeunes filles.

— A Saint-Girons, mariage de M. Camille Lappenpe, facteur des Postes, avec Mlle Adeline Boivert, couturière; de M. Clément Pujol, avocat, avec Mlle Clotilde Cazeneuve; de M. Eugène Pujol, employé de commerce, avec Mlle Denise Raufast, également employée de commerce.

Nécrologie. — A Pamiers, décès, à l'âge de 75 ans, de M. Ernest Marvieille, ancien cantonnier en chef de la ville; décès, à l'âge de 45 ans, de M. François Jouan, caporal-tambour en retraite.

— C'est avec un très vif regret que nous avons appris d'Albi le décès, à l'âge de 49 ans, de M. Joseph de Marliave, dont la famille compte dans

l'Ariège de nombreuses et très honorables alliances, notamment avec les familles Pauly, de Pamiers-Artigat; Bardon, de Pamiers-Baulias; de Lapasse, du Carla-Bayle et Rieux-Volvestre.

Nous prions la famille de Marliave, si douloureusement affectée par cette fin prématurée, et tous ses alliés, parents et amis de notre région, de vouloir bien agréer l'expression de nos respectueuses et sympathiques condoléances.

Brûlée vive. — Nous apprenons de Massat que, dans la nuit de dimanche, une demoiselle de 70 ans, surnommée « Galilou », du hameau de Brusquet-Rieuprègon, habitant seule, et qui était malade, a été trouvée carbonisée. Chose bizarre, il y a deux ans exactement, la sœur de la pauvre Galilou fut trouvée morte dans la neige.

Cour d'assises. — Président, M. Bonnans, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse; assesseurs, MM. Bult, président du tribunal civil de Foix, et Loup, juge au même siège.

Audience du 18 novembre. — Tentative de meurtre et port d'armes prohibées. Accusés: Joachim

Bielsa, ouvrier mineur à l'Hospitalet, âgé de 25 ans, sujet espagnol; M^e Lafayette, défenseur. Constant Latré, ouvrier mineur, âgé de 23 ans, sujet espagnol; M^e Grégoire, défenseur. Neuf témoins. Ministère public: M. Charrier, procureur de la République.

Jugement: Constant Latré et Joachim Bielsa sont condamnés chacun à six mois de prison et 200 francs d'amende.

Audience du 19 novembre. — Les nommées Anna Sentenac, épouse Rogalle, 29 ans, et Anne Pujol, veuve Sentenac, 55 ans, ménagères, toutes deux domiciliées à Anilac, canton d'Oust, sont accusées d'avoir soustrait, frauduleusement, des valeurs mobilières et de l'argent, au préjudice du sieur Pierre Rieu, chez lequel elles étaient domestiques à gages.

M^e Reynald, défenseur. Ministère public: M. Courtès-Lapeyrat, substitut.

Jugement: le verdict du jury étant négatif quant au délit de vol imputé aux accusées, les femmes Anna Sentenac et Anne Pujol sont acquittées.

Audiences des 20 et 21 novembre. — La femme Morère, veuve Blazy et Paul Blazy, de Larnat, sont accusés de l'assassinat de Blazy, mari et oncle des inculpés, assassinat commis dans des circonstances particulièrement dramatiques, et avec une atrocité sans égale, au lieu dit : la Croix de Bouan.

Quatre témoins.

Ministère public, M. Charrier, procureur de la République.

Défenseurs, M^{rs} Eydoux et Reynald.

Jugement : la femme Morère est condamnée à la peine de mort et Paul Blazy à sept ans de travaux forcés.

Samedi, M^r Eydoux a visité la criminelle dans sa prison et lui a fait signer un pourvoi contre l'arrêt dont la Cour d'assises l'a frappée.

Jeanne Morère accepte fièrement (il y a en effet de quoi affecter une bravoure d'emprunt), ou plutôt inconsciemment, sa situation. Elle regrette seulement de n'avoir pas pu, après le verdict, insulter les jurés. M^r Eydoux va demander un examen médical de sa cliente, examen qui sera mis au dossier qu'aura à examiner le Président de la République. L'éminent avocat est persuadé qu'il y chez Jeanne Morère un degré d'hystérie tel que sa responsabilité est annihilée.

Société amicale des Ariégeois de Paris. — Notre éminente compatriote Mme veuve de Hansy, vient d'adresser à M. le Président de la Société amicale des Ariégeois de Paris, une généreuse offrande de 1,000 francs, en mémoire de son regretté mari qui fut l'un des fondateurs de cette Société à laquelle sa présidence aussi intelligente que dévouée a donné la grande prospérité que l'on sait.

Nos compatriotes. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre distingué compatriote M. l'abbé Jean-Marie Vidal, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome, dont on connaît les savantes études historiques, a été désigné, par une assemblée paroissiale, tenue le 14 octobre dernier, pour être officiellement proposé à l'approbation de Mgr l'archevêque de Mohilew, comme curé de Saint-Louis-des-Français, à Moscou.

— L'*Officiel* nous apprend que M. Jules Mary, domicilié aux Pujols, fonctionnaire de l'administration des postes et télégraphes, en disponibilité pour raison de santé, vient d'obtenir la liquidation proportionnelle de sa retraite.

Alors qu'il était encore jeune et qu'il avait devant lui une brillante carrière, M. Mary habita Foix où il a laissé de nombreuses sympathies.

Tour de France automobiliste de 1913. — Le Tour de France sur automobiles, en 1913, se disputera du 1^{er} au 15 mars prochain. C'est le 10 mars que les concurrents passeront à Foix.

L'étape, ce jour-là, comprend : Toulouse, Foix, Bagnères-de-Luchon, Tarbes et Pau.

Percepteurs. — Ont été nommés percepteurs : A Escosse, M. Boyer, percepteur de Pern (Lot) ; A Montréal-de-l'Aude, M. Rougeot, percepteur de Daumazan ;

Daumazan, M. Nogaret, percepteur de Samadet (Landes).

Justice de paix. — Par décret du 20 novembre, M. Sans, docteur en droit, avoué, est nommé suppléant du juge de paix de Saint-Girons, en remplacement de M. Sans, son père, décédé.

Dans la gendarmerie. Nous apprenons la nomination, comme gendarmes, de M. Rougé, de la commune de Soulan, qui va dans l'Ardèche, et de M. Elie Maurette, de Massat, promu dans la Saône-et-Loire ; tous deux appartiennent à d'honnêtes familles et ont été d'excellents soldats.

Commissariat de police. — M. Marcel Beaubestre, commissaire à Revel, vient d'être nommé à Pamiers, en remplacement de M. Noyers, nommé commissaire spécial à Carcassonne.

Le danger des armes à feu. — Un accident qui aurait pu avoir de funestes conséquences, est survenu au village de Malegoude, près Mirepoix.

Deux enfants d'environ 6 ans s'amusaient, lorsqu'ils s'avisèrent de décrocher un fusil de chasse chargé. L'idée leur vint de tuer un chat.

L'un d'eux saisit l'animal entre ses bras, tandis que son camarade, faisant quelques pas en arrière, tirait à bout portant. Le chat a été tué net, mais le petit imprudent fut blessé à un bras.

Nous ne saurions trop engager les possesseurs

d'armes à feu, à les tenir en bonne place et loin de la portée des enfants.

Grave accident. — Une équipe d'ouvriers bûcherons travaillait jeudi, à Orlu, à l'exploitation des forêts de M. Anduze. Tout à coup, ils virent venir sur eux une grosse pièce de bois descendant la montagne. Effrayés, ils se dispersèrent au plus vite, cherchant à se mettre à l'abri. Revenus de leur frayeur, ils revinrent sur leurs pas et trouvèrent leur camarade, Jean Peyre, habitant Orlu, père de famille, âgé de quarante-huit ans, étendu tout de son long et perdant le sang en abondance par le nez, la bouche et les oreilles.

Pendant que l'un des ouvriers courait à Ax-les-Thermes prévenir le docteur, les autres ouvriers transportèrent, avec mille précautions, la victime à son domicile où le docteur lui prodigua les premiers soins.

Les blessures de Peyre, ou plutôt les chocs qu'il a reçus ayant porté principalement à la tête, on craint une issue fatale.

Ce douloureux accident a vivement ému toute la population du village d'Orlu où Jean Peyre jouit d'une excellente réputation.

Autorisation d'emprunt. — L'*Officiel* publie un décret autorisant le département de l'Ariège à s'imposer extraordinairement, pendant l'année 1913, de 2 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au paiement des dépenses extraordinaires d'intérêt départemental.

L'*Officiel* publie, d'autre part, un décret autorisant le même département à emprunter une somme de 24.100 francs, applicable à l'acquisition d'un matériel de cylindrage destiné aux chemins vicinaux de grande communication, et un décret l'autorisant à emprunter une somme de 44.950 francs, applicable au paiement d'avances à l'Etat pour l'établissement d'un circuit téléphonique Foix-Pamiers-Toulouse.

Association civile. — L'*Officiel* du 20 novembre publie l'extrait d'une déclaration faite le 20 octobre dernier par « l'Union de défense des intérêts commerciaux à Lavelanet », dont l'objet est la défense du petit commerce et le siège social à la mairie de Lavelanet.

Retraites ouvrières et paysannes. — Nous rappelons encore aux personnes âgées de 30 à 65 ans qui, au sujet des retraites ouvrières et paysannes voudront bénéficier des avantages de la période transitoire, qu'elles doivent se hâter de remplir les formalités prescrites, car les délais d'inscription prendront définitivement fin le 1^{er} janvier prochain.

La médaille pour les musiciens. — M. le général Pédoya, député, par une question écrite déposée le 7 novembre, avait rappelé à M. le ministre de la guerre, « que, pour être proposé pour la médaille militaire, les sous-chefs de musique et musiciens (excepté ceux de la garde républicaine) sont astreints à trois annuités de plus que les autres militaires ; que les sous-chefs de musique ont fait des études spéciales et coûteuses ; qu'ils ne perçoivent plus de primes de fonctions ; qu'ils assistent aux marches et manœuvres ; que, dès lors, rien ne justifie à leur égard une règle défavorable qui n'est pas appliquée aux tambours-majors. »

M. le ministre de la guerre a répondu :

« Conformément au troisième paragraphe de l'article 48 du règlement, le ministre de la guerre fait connaître à M. le Président de la Chambre des députés qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de la réponse à faire à la question posée par M. le général Pédoya. »

— M. le général Pédoya a également déposé une proposition tendant à réglementer le statut des sous-officiers, classés en deux catégories dont la première comprend les engagés volontaires, les appelés et les rengagés ayant moins de cinq ans de service, la seconde, les commissionnés ayant plus de cinq ans de service.

La proposition comprend tout un régime nouveau de sanctions et de retraites. Elle fixe les droits des retraités aux emplois civils.

Foire des oies grasses à Daumazan. — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le 20 décembre prochain qu'aura lieu à Daumazan la foire si renommée des oies grasses et des foies d'oies. On est certain de trouver, cette année, comme les

années précédentes, dans ce centre important de rassemblement, une quantité considérable d'oies grasses de qualité absolument supérieure, ainsi que des foies de tout premier choix. La municipalité assure les étrangers, acheteurs ou visiteurs, du meilleur accueil à Daumazan, où doivent se rendre, ce jour-là, en très grand nombre, les membres de la Société d'Agriculture et des divers comices agricoles de l'Ariège.

L'Amicale des instituteurs ariégeois. — Dans une lettre adressée aux députés de l'Ariège, le président de l'Amicale laïque ariégeoise fait connaître l'avis des instituteurs, membres de cette Société, sur la question du relèvement des traitements, qui doit être discutée dans quelques jours par la Chambre des députés.

L'effort financier devait se traduire par 40 millions aux instituteurs. « Or, le projet ministériel, écrit le président de l'Amicale, est loin de réaliser cette promesse. Sans même connaître l'importance des avantages qu'il apporte, nous constatons qu'il n'amorce point les deux réformes depuis longtemps attendues : égalité de traitement et reclassement du personnel ; il n'entraîne, en outre, qu'un relèvement de crédits reconnu insuffisant. »

Après avoir mis en parallèle le relèvement de traitement adopté en faveur des postiers et douaniers et celui des instituteurs actuellement proposé par le gouvernement, le président de l'Amicale ariégeoise termine ainsi sa lettre :

« L'Amicale, qui connaît et apprécie le sympathique intérêt que vous portez à l'école laïque et à ses maîtres, compte que vous repousserez le projet ministériel et que vous sanctionnerez de votre suffrage soit le projet de la Fédération des Amicales qui nous donnerait entièrement satisfaction, soit le projet transactionnel arrêté par la Commission de l'enseignement qui maintient les cinq classes actuelles avec une « hors classe » ainsi que le principe d'une augmentation de 300 francs, identique pour toutes les classes et totalement réalisable en trois années. »

Ponts et chaussées. — M. Gout, sous-ingénieur des Ponts et chaussées de 2^e classe, qui était attaché dans la Haute-Garonne au service des études et travaux du chemin de fer d'Ax-les-Thermes à la frontière d'Espagne, a été affecté, à la résidence de Perpignan, au service du contrôle de la voie et des bâtiments du réseau d'Orléans.

L'Ariège en Algérie. — Un banquet placé sous la présidence d'honneur de notre distingué compatriote de Bélesta, M. Léon Périer, secrétaire général du gouvernement général d'Algérie, aura lieu le 1^{er} décembre prochain, à l'hôtel Beau-Séjour, à Alger. La vaste salle de ce bel établissement sera certainement trop petite pour recevoir les joyeux convives désireux de passer un moment en famille, au milieu de compatriotes, réunis pour causer du cher pays ariégeois.

Un concert intime suivra le banquet, et à 3 heures de l'après-midi, une matinée permettra aux familles des sociétaires de se retrouver.

Les sangliers. — La commune d'Aleu vient d'être visitée, comme chaque année à pareille époque, par les sangliers. Estaque et quatre de ses camarades se sont mis à les poursuivre dans la forêt du hameau de Pensou ; après une pénible course qui a duré toute la journée, ils ont réussi à abattre une laie pesant environ 90 kilogrammes.

Empoisonnement de rivière. — Entre le pont de Lavergnière et le pont de Lavexanelle à Vicdessos, mercredi, vers onze heures du matin, à 800 mètres environ de l'usine d'Auzat, il a été versé dans la rivière du chlore qui a occasionné l'empoisonnement de 300 kilos de truites. Le brigadier de gendarmerie et M. Palan, chef des gardes des Eaux et Forêts, mènent l'enquête avec activité. Malheureusement il leur sera difficile de découvrir les coupables.

Avis aux empoisonneurs de rivières. — Les nommés Jean-François Filho, Honoré Martin, Philémon Delpech, prévenus d'avoir empoisonné le gouffre du déversoir de l'Hers, à Campredon, ont été condamnés, à la requête des Eaux et Forêts, par le Tribunal correctionnel de Foix, les deux premiers à trois mois de prison sans sursis et à deux amendes de cent francs ; le troisième à un mois de prison avec sursis et à deux amendes de cent francs. M. Paul Delpech, père du dernier prévenu, est déclaré civilement responsable.

Marche des Trains de Voyageurs à partir du 15 Octobre 1912

Ligne de Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes.

DÉPARTS					
TOULOUSE-MAT...	4 55	9 10	9 38	13 40	17 20
Halte de Ste-Agne..	5 5	»	»	9 47	13 49
Portet-St-Simon...	5 15	»	»	9 57	13 59
Halte de Pinsaguel..	5 19	»	»	10 1	14 3
Pins-Justaret...	5 26	»	»	10 8	14 10
Venerque-le-Vernet.	5 34	»	»	10 16	14 18
Miremont...	5 41	»	»	10 23	14 25
Auterive	5 51	9 47	10 33	14 36	18 18
Cintegabelle.....	6	»	»	10 42	14 45
Saverdun	6 13	10 2	11 2	14 58	18 41
Vernet-d'Ariège...	6 23	»	»	11 12	15 8
Pamiers	6 45	10 26	11 35	15 27	19 13
Halte de Verniolle..	6 52	»	»	11 42	15 34
Varilhes	7 1	10 37	11 51	15 4	19 37
L. de St-Jean-de-V.	7 8	»	»	11 58	15 49
Foix (Arrivée)...	7 15	10 46	12 5	15 56	19 52
Foix (Départ)...	7 30	10 56	12 15	16 6	20 2
St-Paul-St-Antoine.	7 41	»	»	12 26	16 17
Mercus	7 50	»	»	12 34	16 25
Tarascon	8 1	11 21	12 40	16 37	20 36
Ussat-les-Bains...	8 9	11 28	—	16 44	20 44
Les Cabannes.....	8 20	11 39	—	16 55	20 56
Luzenac-Garanou...	8 39	11 49	—	17 6	21 7
Halte de Castelet...	8 49	»	»	17 15	21 16
AX-LES-THERMES Arr.	8 55	12	—	17 21	21 22

DÉPARTS					
AX-LES-THERMES	—	—	—	8 23	12 20
Halte de Castelet...	—	—	—	8 29	12 27
Luzenac-Garanou...	—	—	—	8 40	12 36
Les Cabannes	—	—	—	8 51	12 47
Ussat-les-Bains.....	—	—	—	9 4	12 59
Tarascon	5 16	9 16	13 9	—	—
Mercus	5 24	9 24	13 17	—	—
St-Paul-St-Antoine..	5 33	9 33	13 26	—	—
Foix (Arrivée)...	5 44	9 44	13 37	—	—
Foix (Départ)...	5 57	9 55	13 46	—	—
H. de St-Jean-de-V.	6 5	10 3	13 54	—	—
Varilhes	6 12	10 11	14 2	—	—
Halte de Verniolle..	6 21	10 19	14 11	—	—
Pamiers	6 37	10 38	14 28	—	—
Vernet-d'Ariège...	6 49	10 48	14 40	—	—
Saverdun	7 2	10 59	14 56	—	—
Cintegabelle.....	7 15	11 10	15 9	—	—
Auterive	7 29	11 21	15 23	18 19	—
Miremont.....	7 38	11 29	15 32	18 29	—
Venerque-le-Vernet.	7 46	11 36	15 41	18 38	—
Pins-Justaret.....	7 55	11 44	15 50	18 53	—
Halte de Pinsaguel..	8 3	11 51	15 58	19 1	—
Portet-St-Simon...	8 9	11 56	16 5	19 7	—
Halte de Ste-Agne..	8 21	»	16 18	19 22	—
TOUL MAT... Arr.	8 32	12 13	16 28	19 35	20 21 22 8

Ligne de Saint-Girons à Foix

DÉPARTS				
SAINT-GIRONS	5 45	9 17	17 42	
Lescure	6	»	9 32	17 57
Rimont	6 8	9 40	18 5	
Castelnau-Durban..	6 19	9 51	18 17	
Halte de Ségalas...	6 26	9 58	18 24	
La Bastide-de-Sérou.	6 39	10 11	18 35	
Halte de Cadarcet...	6 49	10 21	18 45	
Baulou	6 56	10 28	18 52	
FOIX Arr.	7 10	10 42	19 5	

DÉPARTS				
FOIX	7 40	11 50	16 3	20 10
Baulou	7 53	15 4	16 16	20 24
Halte de Cadarcet..	7 59	15 11	16 22	20 31
La Bastide-de-Sérou.	8 12	15 27	16 35	20 48
Halte de Ségalas...	8 20	15 35	16 43	20 56
Castelnau-Durban..	8 27	15 46	16 51	21 5
Rimont	8 36	16	17	21 16
Lescure	8 43	16 11	17 7	21 24
St-GIRONS Arr.	8 56	16 25	17 20	21 38

Ligne de BousSENS à Saint-Girons.

DÉPARTS					
BOUSSENS	8 4	11 16	16 31	20 15	
Mazères-sur-le-Salat	8 15	11 21	16 42	20 26	
Salies-du-Salat...	8 24	11 29	16 49	20 33	
His-Mane-Touille...	8 31	11 36	16 56	20 40	
Halte de Castagnède.	8 37	11 42	17 2	20 46	
Prat-et-Bonrepaux..	8 46	11 51	17 11	20 55	
Halte de Caumont...	8 55	11 59	17 19	21 3	
Halte de St-Lizier..	9 4	12 8	17 28	21 12	
St-GIRONS Arr.	9 8	12 12	17 32	21 16	

DÉPARTS					
SAINT-GIRONS	5 11	9 9	14 22	16 42	17 50
Halte de St-Lizier..	5 16	9 14	14 27	16 47	17 57
Halte de Caumont...	5 25	9 23	14 36	16 56	18 11
Prat-et-Bonrepaux..	5 33	9 31	14 44	17 13	18 24
Halte de Castagnède.	5 42	9 40	14 53	17 22	18 37
His-Mane-Touille...	5 48	9 46	14 59	17 30	18 46
Salies-du-Salat...	5 56	9 54	15 8	17 38	18 56
Mazères-sur-le-Salat.	6 3	10 1	15 17	17 47	19 7
BOUSSENS Arr.	6 12	10 10	15 27	17 58	19 22

Ligne de Bram à Lavelanet.

DÉPARTS					
BRAM	7 42	8 2	14 3	16 23	18 43
Montréal	7 52	8 19	14 44	16 37	18 59
Cailhau	8 11	8 27	14 53	16 45	19 8
Belvèze	8 22	8 35	15 2	16 53	19 28
Bellegarde.....	8 31	8 44	15 14	17 2	19 43
H. de Lignairolles.	8 39	8 52	15 25	17 10	19 55
Moulin-Neuf.....	8 45	9 7	15 38	17 15	20 27
Lagarde	9 15	15 46	—	20 35	—
Camon	9 23	15 54	—	20 43	—
Chalabre	9 35	16 4	—	20 55	—
Rivel-Montbel...	9 42	16 11	—	21 2	—
Sainte-Colombe...	9 50	16 22	—	21 10	—
Le Peyrat	10	16 32	—	21 20	—
Laroque-d'Olmes..	10 7	16 41	—	21 29	—
LAVELANET Arr.	10 13	16 47	—	21 35	—

DÉPARTS					
LAVELANET	5 27	—	6 15	10 50	15 49
Laroque-d'Olmes..	5 34	—	6 35	10 57	15 56
Le Peyrat	5 43	—	7 1	11 4	16 4
Sainte-Colombe...	5 49	—	7 19	11 13	16 19
Rivel-Montbel...	5 56	—	7 37	11 20	16 26
Chalabre	6 5	—	8 2	11 31	16 35
Camon	6 14	—	8 23	11 42	16 45
Lagarde	6 20	—	8 41	11 52	16 53
Moulin-Neuf...	6 29	7 37	9 32	12 11	16 39
H. de Lignairolles.	6 36	7 44	»	12 18	16 47
Bellegarde.....	6 44	7 52	10	12 27	17 4
Belvèze	6 54	8 2	10 26	12 39	17 20
Cailhau	7 1	8 8	10 41	12 45	17 28
Montréal	7 9	8 16	11 3	12 53	17 37
BRAM Arr.	7 17	8 24	11 17	13 2	17 48

Ligne de Moulin-Neuf à Pamiers.

DÉPARTS					
MOULIN-NEUF	5 21	8 53	9 10	17 25	20 23
Mirepoix	5 34	9	9 22	17 43	20 38
Halte de Coutens...	5 41	—	9 29	17 51	20 46
Rieucros	5 48	—	9 36	18 2	20 54
Les Pujols.....	5 55	—	9 43	18 11	21 2
Halte de St-Amadou.	6	—	9 48	18 17	21 7
Carlaret (Le).....	6 6	—	9 54	18 24	21 15
PAMIERS Arr.	6 15	—	10 3	18 35	21 26

DÉPARTS					
PAMIERS	6 42	11 6	—	15 48	19 30
Carlaret (Le).....	6 52	11 17	—	16	19 40
Halte de St-Amadou.	6 58	11 24	—	16 7	19 46
Les Pujols-Ariège...	7 3	11 29	—	16 13	19 51
Rieucros	7 10	11 36	—	16 25	19 58
Halte de Coutens...	7 17	11 43	—	16 33	20 5
Mirepoix	7 26	11 54	16 25	16 47	20 14
MOULIN-NEUF Arr.	7 34	12	2 16 35	16 57	20 22

Tramways électriques de l'Ariège. — Ligne de Saint-Girons à Castillon.

Saint-Girons Dep.	5 25	9 40	13 40	17 50
Lambège-Monté...	5 30	9 45	13 45	17 56
Lambège	5 35	9 53	13 50	18 3
Auber	5 39	9 58	13 54	18 8
Mouls	5 44	10 3	13 59	18 14
Luzenac	5 52	10 11	14 7	18 21
Engomer	6	10 24	14 15	18 34
Alas	6 4	10 29	14 19	18 39
Arrout-Cescou...	6 8	10 33	14 23	18 43
Andressein...	6 13	10 38	14 28	18 48
Castillon Arrivée.	6 15	10 40	14 30	18 50

Castillon Depart.	7 35	10 50	15 20	19
Andressein	7 38	10 53	15 23	19 3
Arrout-Cescou...	7 44	10 57	15 27	19 7
Alas	7 49	11 1	15 32	19 11
Engomer	7 57	11 5	15 37	19 15
Luzenac	8 10	11 13	15 49	19 23
Mouls	8 17	11 20	15 55	19 30
Auber	8 21	11 25	16	19 35
Lambège	8 26	11 30	16 5	19 40
Lambège-Monté..	8 33	11 35	16 10	19 45
Saint-Girons Arr.	8 40	11 40	16 15	19 50

Marche des trains de voyageurs de la ligne de Tarascon à Auzat à partir du 1er novembre 1912

	Dép.	Dép.	Dép.	Dép.
Tarascon-sur-Ariège...	8 45	13 45	47	20 50
Saint-Roch (halte)...	8 48	13 48	47 3	20 53
Sabart (halte).....	8 27	13 27	17 13	21 2
Niaux (halte).....	8 40	13 40	47 25	21 45
Capoulet.....	8 49	13 49	47 34	21 24
Junac (halte).....	8 53	13 54	47 38	21 28
Laramade.....	9	14	47 45	21 35
Cancenès (arrêt facultatif)	9 12	14 12	47 57	21 47
Cabre (halte).....	9 22	14 22	48 7	21 57
Vicdessos.....	9 28	14 28	48 13	22 3
Pont de Vicdessos (halte)	9 30	14 30	48 15	22 5
Auzat..... Arrivée	9 35	14 35	48 20	22 10

	Dép.	Dép.	Dép.	Dép.
Auzat	6 21	11 16	44 53	49
Pont de Vicdessos (halte)	6 27	11 21	44 59	49 6
Vicdessos.....	6 30	11 24	45 1	49 9
Cabre (halte).....	6 39	11 33	45 10	49 18
Cancenès (arrêt facultatif)	6 47	11 41	45 16	49 26
Laramade	6 58	11 52	45 27	49 37
Junac (halte).....	7 4	11 58	45 34	49 43
Capoulet.....	7 9	12 3	45 39	49 48
Niaux (halte).....	7 17	12 11	45 47	49 56
Sabart (halte).....	7 30	12 24	45 58	20 9
Saint-Roch (halte).....	7 39	12 33	46 7	20 18
Tarascon..... Arrivée	7 41	12 35	46 8	20 20

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD-OUEST

Marche des trains

Ligne de Carbonne au Mas-d'Azil

DÉPARTS					
Carbonne.....	7 15	11 15	19 30	—	—
Rieux	7 28	11 28	19 44	—	—
Montesquieu-V.	7 47	11 46	20 2	—	—
Thouars.....	7 56	11 55	20 12	—	—
Fornex.....	8 11	12	20 17	—	—
La Bast. d-Besp.	8 6	12	7 20 23	—	—
Damazan	8 16	12	20 32	—	—
Campagne	8 26	12	32 20 41	—	—
Les Salenques...	8 33	12	39 20 48	—	—
Bordes-s/Arize.	8 38	1			



Géographie illustrée

DU DEPARTEMENT

A L'USAGE DES COLES

PAR

A. LABRO

Professeur de Géographie au Lycée Ingres,
de Montauban

Officier de l'Instruction Publique

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA
SOCIÉTÉ ARIÉGEOISE DES SCIENCES, LETTRES & ARTS

PRÉFACE DE M. FONCIN

2^e ÉDITION

Prix : 90 centimes

Nous prévenons nos lecteurs que la 1^{re} édition de cet ouvrage étant épuisée, la 2^e édition sera mise sous presse prochainement, et la vente recommencera.

Scierie Mécanique

D. I. ESTEL

FOIX

BOIS DE CONSTRUCTION
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

La Photographie Nicollier

PAMIERS AVENUE DE LA GARE

Exécute les Portraits en tous genres et dimensions
avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.

+ Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin. +

REPRÉSENTATION COMMERCIALE

Cyprien TOULZA

CASTILLON-EN-DOUBERT (Ariège)

VINS SUPÉRIEURS

PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons,
Dépôt de Bières et Limonades de Marque
PRIX SPÉCIAUX À NOS ABONNÉS

L'ANÉMIE est sûrement
guérie par le
VIN et les CA-
CHETS du Docteur SKRIP.

Envoi franco en gare contre mandat
de 5 fr. 60 adressé à la

PHARMACIE MODERNE
PAMIERS

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE DE FOIX

Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Forts
AU MOIS OU A L'ANNÉE

PAIEMENT ET DELIVRANCE
DE LETTRES DE CREDIT

ESCOMPTE & RECOUVREMENTS

ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION
SAPIN, CHÊNE, ETC.

Usines de la Forge et de la Ville

J.-B. ROUZAUD

BÉLESTA

Librairie — Papeterie — Imprimerie

F. DAUPHIN

9, rue Delcassé — Annexe rue du Pont

FOIX

LIBRAIRIE GÉNÉRALE — ARTICLES DE BUREAUX
PAPETERIE CLASSIQUE

FOURNITURES POUR LE DESSIN
POCHETTES DE COMPAS

Copies de Lettres — Presses à Copier
REGISTRES DE TOUTS FORMATS

MACHINES A ECRIRE ET FOURNITURES
Encre de toutes Marques

PAROISSIENS — MISSELS — MAROQUINERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Stylographes et porte-plumes réservoirs
APPAREILS ET FOURNITURES
PHOTOGRAPHIQUES

CARTES POSTALES — PANORAMAS
ALBUMS — VUES DU PAYS

Correspondance des Messageries de Journaux
Hachette et de la Région

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Abonnements gratuits à tous les Journaux

Au Trésor du Ménage

FOIX

A. ROUSSET

VINS EN GROS

HUILES & SAVONS

DEFIE TOUTE CONCURRENCE

Le Retour d'âge

pas sans inconvénient si on fait usage du
Mélange Ferrand's (Extrait de Virginie) combiné
avec le **Thé Ferrand's** (Tisane de Virginie).

Ce traitement ne constipe pas et ne contient
pas d'alcool ni de principes irritants. Il active
la circulation du sang et le purifie.

Envoi franco contre mandat de 4 fr. 50
adressé à la PHARMACIE MODERNE, PAMIERS.

Spécialité de Laines des Pyrénées

Maison ARASSE

Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES

Soieries, Dentelles Espagnoles
Corsets des meilleures marques
Lingerie, Flanelles, etc.

MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

LE BAIN VARECH

Direction et Administration :

67-69 — rue Saint-Jean — 67-69

CAEN

Téléphone 4-40

La Mer chez soi

L'efficacité des bains de mer et de varech, pour les enfants, ont attiré l'attention du monde savant sur la possibilité, surtout pour les nouveaux-nés, d'avoir la mer chez soi.

Cela était tentant; aussi, une pléiade de botanistes et de chimistes se sont-ils associés en un commun effort pour résoudre ce problème; le résultat de leurs efforts est, il fallait s'y attendre, des plus merveilleux: ils sont arrivés à dessécher, par de nouveaux procédés, les espèces de varech les plus riches en iode; aucun des sels contenus dans le varech n'est évaporé, et il suffit de plonger le "Bain Varech" dans l'eau bouillante pour que tous les principes se développent et que l'odeur marine se dégage, donnant l'illusion d'avoir la mer chez soi. Les émanations d'iode et d'iodure de sodium, combinées aux chlorures et monosulfures de sodium et de potassium que contient le varech, en font le seul bain fortifiant indispensable à tous les nouveaux-nés.

Nous avons à ce jour plus de 800 pharmaciens en France qui vendent notre Bain Varech, mais pour vous éviter des démarches, la direction du Bain Varech se met à votre entière disposition pour vous envoyer franco, par postal domicile, une boîte de dix Bains Varech (ce qui représente 20 bains pour un enfant) pour la somme de 11 francs.

Au cas où vous n'auriez pas de baignoire, nous avons traité un très gros marché avec une des premières fabriques de baignoires, ce qui fait que nous pouvons vous livrer franco, à domicile, une jolie baignoire d'enfant, en zinc premier choix, pour la somme de 10 francs.

Adressez un mandat de 11 francs sans la baignoire ou 21 francs avec la baignoire au directeur du Bain Varech, 67-69, rue Saint-Jean, Caen.